



## FORMATION PROFESSIONNELLE

# Nouveau label qualité « Parcours Formation Durable » reconnu par le CNEFOP pour les formations du bâtiment, de l'énergie et de l'environnement

Paris, le 22 novembre 2016 – L'association Qualité'EnR annonce le lancement du label qualité « Parcours Formation Durable », spécifique à la démarche qualité globale des organismes de formation œuvrant dans les secteurs du bâtiment, de l'énergie et de l'environnement, et son inscription à la liste des certifications et labels qualité du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP). Cette nouvelle certification permet d'identifier les bonnes pratiques des organismes de formation pour faciliter leur sélection par les organismes financeurs.



### Le label « Parcours Formation Durable » en bref

Fort de son expertise d'organisme de contrôle de la formation dans le domaine des énergies renouvelables, Qualité'EnR propose désormais le label « Parcours Formation Durable » pour **valoriser la démarche qualité des organismes de formation**.

Cette nouvelle certification s'ouvre à un public plus large puisqu'elle s'adresse à tout organisme dispensant des formations en lien avec les domaines du bâtiment, de l'énergie et de l'environnement et dont les principaux publics sont les personnels techniques, commerciaux, ingénieurs, chargés de mission, etc.

**Depuis le 8 novembre 2016, le label « Parcours Formation Durable » est inscrit au sein de la liste des certifications et labels gérée par le CNEFOP**, qui vise à faciliter le référencement par les organismes financeurs ayant la responsabilité d'élaborer un catalogue de référence de prestataires de formation qui satisfont aux critères du décret du 30 juin 2015.

### Une réponse à l'évolution du secteur en 2017

Dans le cadre de la révision de l'article R6316-1 du code du travail issue du décret n°2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue, **les organismes financeurs (OPCA, OPACIF, l'Etat, les Régions, Pôle Emploi, etc.) devront s'assurer de la qualité des actions de formation dispensées par les prestataires de formation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

Les nouveaux critères demandés sont les suivants :

1. L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé
2. L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires
3. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation
4. La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations

5. Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus
6. La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires

**Les organismes labélisés « Parcours Formation Durable » satisferont à ces nouvelles exigences imposées aux organismes financeurs dès 2017.**

## **Un haut niveau d'exigence avec la certification**

L'association Qualit'EnR franchit une nouvelle étape en proposant le label « Parcours formation Durable » sous la forme d'une certification comprenant un contrôle documentaire et un audit initial sur site. Cette certification attribuée pour un cycle de 4 ans est également soumise à un contrôle annuel des engagements.

Le label « Parcours formation Durable » s'adapte à l'activité propre de l'organisme demandeur. **Le périmètre de la certification délivrée est à géométrie variable, selon les domaines d'intervention et les publics concernés.** Il sera clairement affiché sur le certificat afin d'en identifier facilement la portée exacte.

Les organismes de formation souhaitant obtenir le label « Parcours Formation Durable » s'engagent à respecter des engagements portant notamment sur le respect des obligations de l'organisme de formation et sur la qualité des formations dispensées.

### **L'action de Qualit'EnR en matière de formation professionnelle**

Depuis 2007, l'association Qualit'EnR s'investit pour structurer le dispositif de formation dans le domaine des énergies renouvelables, convaincue que le développement de cette filière doit s'appuyer sur des professionnels portant une offre de qualité et de proximité.

Qualit'EnR a créé des référentiels pédagogiques harmonisés tout en identifiant les centres capables de dispenser des formations conjuguant théorie et pratique. Pour cela, l'association délivre des agréments aux organismes justifiant avoir les moyens matériels et humains ainsi que les compétences nécessaires pour dispenser des formations de qualité. La compétence des formateurs est assurée par des formations et évaluation spécifiques encadrées par un jury d'experts, avec un taux de réussite moyen de 50%.

En 10 ans, cette action inédite a permis à plus de 75 000 stagiaires de suivre une formation de qualité dans le domaine des énergies renouvelables. Aujourd'hui, le réseau de formation animé par Qualit'EnR regroupe près de 300 plateformes de formation agréées et 350 formateurs répartis sur l'ensemble du territoire national (Outre-mer inclus). Qualit'EnR a réalisé plus de 100 audits en 2016 pour vérifier *in situ* la qualité des formations dispensées.

Les formations agréées permettent notamment aux entreprises de justifier la compétence d'un référent technique dans le cadre d'une demande de qualification « RGE » pour l'installation d'équipements valorisant les énergies renouvelables. Qualit'EnR est le seul acteur conventionné avec l'Etat pour l'agrément des formations dans le secteur des énergies renouvelables, sous la forme d'une délégation de service public.

[Télécharger le logo « Parcours Formation Durable » en haute définition](#)



**En savoir plus sur la formation agréée dans les énergies renouvelables :**

[www.formation-enr.org](http://www.formation-enr.org)

## **A propos de Qualit'EnR :**

Qualit'EnR est une association à but non lucratif créée en 2006 pour accompagner l'essor des énergies renouvelables en France. Fédérant les principaux acteurs de ce secteur d'activité, l'objectif de Qualit'EnR est de contribuer à un développement de la filière par la confiance en misant sur une offre professionnelle de qualité et de proximité à destination des particuliers. Pour cela, Qualit'EnR délivre des qualifications aux entreprises d'installation avec des signes de qualité reconnus qui bénéficient tous de la mention « RGE » des pouvoirs publics : Qualisol pour le solaire thermique, QualiPV pour le solaire photovoltaïque, Qualibois pour le bois énergie, QualiPAC pour les pompes à chaleur, Qualiforage pour le forage géothermique et Chauffage + pour les chaudières à condensation et micro-cogénération. Qualit'EnR dispose à ce titre d'une accréditation délivrée par le Cofrac (accréditation n°4-0560. Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)). Par ailleurs, Qualit'EnR délivre également des agréments dans le domaine de la formation professionnelle appliquée aux énergies renouvelables et au bâtiment. Le site web de Qualit'EnR : [www.qualit-enr.org](http://www.qualit-enr.org)